



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Statistiques

Question écrite n° 2511

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur l'influence de la drogue dans le développement de la délinquance et de la criminalité. En effet, la dépendance financière des toxicomanes est souvent présentée par les criminologues et également dans la pratique par de nombreux policiers comme une des raisons premières, notamment chez les jeunes, du développement de la délinquance et de la criminalité. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer, sur les dix dernières années, le pourcentage de crimes et d'actes délictueux qui étaient directement liés à la toxicomanie.

Texte de la réponse

Reponse. - Les statistiques de la criminalité et de la délinquance tenues par le ministère de l'intérieur ne permettent pas d'isoler l'influence de la toxicomanie dans l'ensemble des comportements délictueux. La prise en compte des différentes infractions ne donne lieu, en effet, à aucune étude sur la qualité des auteurs, si ce n'est leur sexe ou leur âge. Un projet informatique est actuellement en cours d'élaboration et permettra à l'avenir une connaissance approfondie des victimes et des personnes mises en cause pour des crimes ou des actes délictueux. Il est toutefois possible, sur la période 1977-1987, de comptabiliser la part des faits de toxicomanie constatés par les services de police et de gendarmerie et de les comparer à l'ensemble des crimes et délits constatés en France métropolitaine (voir tableau no 1). Par ailleurs, l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants est informé de certains types d'infractions directement liés à la toxicomanie, dont essentiellement les cambriolages de pharmacies et ceux commis au préjudice des médecins. Ces délits qui ont connu des variations importantes de 1977 à 1986, ont fortement diminué en 1987 (voir tableau no 2). Cette analyse ne permet donc pas de fournir le nombre de vols à l'arrache, cambriolages et vols à main armée commis par des toxicomanes. On peut toutefois avancer que de plus en plus fréquemment, les revendeurs sont des receleurs auprès desquels les divers butins sont directement troqués contre de la drogue. Ce phénomène ne manque pas d'inquiéter à divers titres, d'autant que, par nature ou par manque de « professionnalisme », ces auteurs d'agression ont souvent recours à la violence pour parvenir à leurs fins. Voir tableau dans le JO no 07 (année 1989). Voir tableau dans le JO no 07 (année 1989).

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) •ric

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2511

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2568